



## Nouvelle réglementation environnementale pour le neuf : La transition écologique à nouveau sacrifiée !

Pilier de la stratégie du gouvernement dans la lutte contre le réchauffement climatique, la réglementation environnementale (RE2020) destinée à encadrer la performance énergétique des constructions neuves semblerait moins ambitieuse qu'attendue !

Pour mémoire, le 18 février dernier, en arrêtant l'indicateur dit « Bbio » à un niveau de -30% par rapport à celui de la réglementation en vigueur depuis 2012, la Ministre déléguée au Logement faisait un pas décisif en faveur de la réduction des besoins énergétiques du neuf et donnait enfin corps à la parole Présidentielle en matière de transition écologique.

C'était sans compter les ultimes arbitrages approuvés par le CSCEE, sans unanimité ! Réduisant les exigences de performance énergétique des petits bâtiments collectifs et des maisons individuelles sans les compenser par celles pesant sur les grands, la nouvelle mouture de la RE2020 enterre les ambitions de réduire globalement le « Bbio » de 30% cantonnant la réduction des seuils à -20 voire -15% !

« *Inacceptable* » au regard de l'étude réalisée par le bureau d'étude thermiques Pouget Consultants démontrant que le niveau Bbio des bâtiments actuellement construits s'élève d'ores et déjà à -23%, les signataires s'interrogent : « *Comment la France parviendra-t-elle désormais à être dans les clous de la stratégie nationale bas carbone ?* » et ajoutent : « *la volte-face du gouvernement est incompréhensible au regard des éléments techniques portés à sa connaissance* » et de rappeler « *l'excellente relation de travail avec la DHUP qui, proposant un Bbio à -30%, était parvenue à un consensus salué par l'immense majorité des acteurs* ».

S'étonnant de ce revirement de la part du gouvernement, un signataire rappelle que, « *selon l'Institut français pour la performance du bâtiment, 65 % des constructions neuves labélisées E+C- atteignent déjà un niveau Bbio de -30% sans surcoût* » et demande : « *Où sont les études de ceux qui arguent d'impossibilités techniques ou économiques, la France souhaite-t-elle à nouveau être condamnée pour inaction climatique ?* ».

Alors que l'ambition globale de la RE2020 est menacée, seuls une exigence Bbio maintenue pour les maisons individuelles et renforcée pour les grands bâtiments, associée à un maintien des exigences de moyens et des garde-fous à l'endroit des ponts thermiques, permettront de se conformer aux annonces des Ministres de la Transition écologique et du Logement.

Les signataires soulignent enfin l'importance que représente la transition écologique en termes d'emploi local non délocalisable et concluent : « *puisse le gouvernement ne pas s'aliéner la jeunesse qui marche pour le climat à laquelle il sera difficile d'expliquer que nous construisons aujourd'hui les rénovations de demain* ».

### Contacts Presse

**Groupement du Mur Manteau** : Frédéric Boisse, [frédéric.boisse@mur-manteau.fr](mailto:frédéric.boisse@mur-manteau.fr), 06 46 89 27 55

**Collectif Effinergie** : Yann Dervyn : [dervyn@effinergie.org](mailto:dervyn@effinergie.org), 07 61 98 56 78

**AIMCC** : Hugues Vérité, [hugues.verite@aimcc.org](mailto:hugues.verite@aimcc.org), 06 16 21 17 15

**Collectif Isolons la Terre** : Charly De Laage, [charly.delaage@saint-gobain.com](mailto:charly.delaage@saint-gobain.com)

**CLER – Réseau pour la transition énergétique** : Stéphanie Cayrol, [s.cayrol@cler.org](mailto:s.cayrol@cler.org), 06 63 75 33 89

**MANASLU.Ing** : David Corgier, [david.corgier@cmdl.fr](mailto:david.corgier@cmdl.fr), 06 42 84 20 34

**France Nature Environnement** : Michel Dubromel, [michel.dubromel@fne.asso.fr](mailto:michel.dubromel@fne.asso.fr), 06 82 52 11 81

**Pôle Fibres-Energivie** : Quentin Barbe, [quentin.barbe@fibres-energivie.eu](mailto:quentin.barbe@fibres-energivie.eu), 06 43 22 50 41